

Pérou : expropriation, concentration et mondialisation

Les récentes violences en Amazonie (plus de 30 morts) ont soudainement braqué les projecteurs sur un phénomène d'accaparement des terres qui, en réalité, concerne l'ensemble du Pérou. Plus aucune limite n'est fixée à la grandeur des propriétés ni à leur mise en vente, selon les lois du marché. La politique de l'actuel gouvernement d'Alan Garcia va accélérer cette tendance, comme en témoigne l'ensemble de décrets-lois de 2008 qui affaiblissent encore plus les droits des communautés rurales et des populations indigènes.

Synthèse d'une étude du CEPES

Cet article est essentiellement une synthèse du dossier que la revue péruvienne « La Revista Agraria » a consacré en mai dernier à la concentration de la propriété des terres au Pérou, au bénéfice de l'agro-exportation ou de groupes actifs dans l'extraction minière ou dans le secteur énergétique. La « Revista Agraria » est une publication du « Centro Peruano de Estudios Sociales » (CEPES) : *Especial Concentración de la tierra, « la Revista Agraria », mayo de 2009.*

Au Pérou, pour ne citer qu'un exemple, l'entreprise américaine Maple Energy, présente aussi dans l'exploitation de gaz péruvien, s'est lancée dans la production d'éthanol à partir de ses plantations de canne à sucre. Elle détient déjà 12 000 hectares et tente d'agrandir son territoire en achetant des terres aux producteurs agricoles locaux.

Le thème de la taille des propriétés foncières a toujours été un sujet de controverse. En 1961 déjà, un recensement des terres au Pérou faisait état d'une concentration particulièrement élevée, puisque 0,4% des propriétés s'accaparaient 75,9% des terres. Cette situation d'une injustice sociale criante rendait inéluctable l'introduction de réformes agraires globales. Le gouvernement de Velasco Alvarado (1968-1975) décidait alors d'exproprier les propriétés de plus de 150 hectares pour les octroyer à leurs travailleurs regroupés dans des Coopératives agraires de production (CAP). Mais aujourd'hui, l'on assiste à un retour en force de la grande propriété. Le nouveau processus de concentration des terres s'explique par la modification progressive des règles du jeu initiée dans les années 80 et amplifiée par la politique néolibérale du gouvernement Fujimori (1990-2000) qui visait à éliminer toute restriction à la libéralisation du marché des terres.

Pérou : carte des provinces et de ses quelques grands propriétaires



Source : CEPES.

Priorité à l'agro-industrie et à l'exploitation minière

Ces gouvernements néolibéraux se sont enorgueillis du dynamisme de l'agriculture d'exportation ces quinze dernières années, basé sur l'introduction des technologies les plus avancées et sur une immersion dans le marché international. Mais jamais il n'ont mentionné la concentration du pouvoir généré par cette forme d'agriculture. Une entreprise ou un groupe financier peuvent ainsi établir leurs règles sur toute une vallée grâce à l'influence démesurée qu'ils se taillent sur les gouvernements locaux et sur la société elle-même. Des entreprises sucrières aux mains du Grupo Gloria, un conglomérat présent tant dans la cimenterie que dans le secteur laitier ou pharmaceutique, contrôlent des territoires où vivent plus de 100 000 personnes et se situent souvent au-dessus du droit des travailleurs. Leur pouvoir leur permet de s'opposer à la formation de syndicats ou aux inspections du Ministère du Travail dans leurs entreprises.

[Suite à la page suivante >](#)

L'Amazonie péruvienne est à la merci de qui veut s'en saisir

Le jeudi 18 juin 2009, près de deux semaines après les attaques violentes de la police à Bagua, en Amazonie péruvienne, le parlement de Lima a révoqué deux décrets-lois sur l'exploitation des ressources d'Amazonie. La libéralisation du commerce décidée dans ces décrets était censée ouvrir l'Amazonie péruvienne à l'exploitation pétrolière, minière et forestière. Relatant les événements, le magazine *The Economist*¹ estimait que les concessions octroyées pour l'exploitation énergétique couvrent 70 % de la forêt amazonienne du Pérou. Ainsi, la société américaine ConocoPhillips détient à elle seule 40 000 km² de concessions dans l'Amazonie péruvienne, soit une surface plus grande que celle de la Belgique.

1: *The Economist*, « Blood in the jungle », 11 juin 2009.

Le sous-sol du Pérou regorge de richesses. Premier producteur au monde d'argent, classé dans les cinq premiers pour l'or, le cuivre et le zinc, il abrite aussi d'importants gisements de gaz et de pétrole. Le président péruvien Alan Garcia ne cache d'ailleurs pas son ambition de faire du Pérou un exportateur net de pétrole.

Selon les chiffres officiels, plus d'une centaine d'entreprises exploitent le sous-sol péruvien et, en une seule année, la compagnie nationale PeruPetro a signé 24 contrats d'exploitation avec des compagnies internationales. Si les entreprises minières ne contrôlent pas directement ces territoires, elles constituent un facteur déstabilisant qui met en

péril les droits des populations concernées.

En plus du problème de déforestation inhérent à ce genre d'exploitation, les exploitations pétrolières et minières exercent une pression dangereuse sur les réserves d'eau du pays, déjà mises à mal par la fonte inquiétante des glaciers andins, les plus importants de l'hémisphère sud. Et bien souvent, elles contaminent les rivières et affectent négativement la qualité de vie des populations locales. Mais comme le déclarait le président García², « on discute encore du fait que l'exploitation minière détruirait l'environnement, ce qui est un thème du siècle passé » (sic).

2: « El síndrome del perro del hortelano », *El Comercio*, 28 octobre 2007.

Des milliers d'hectares pour les agrocarburants

Alan Garcia a beau eu déclaré qu'utiliser les terres pour les agrocarburants mettrait la nourriture hors de portée des plus pauvres, il n'a pas pour autant remis en question le Plan national de développement de cultures d'huile de palme et l'enthousiasme des investisseurs pour cette production ne se dément pas, pas plus au Pérou qu'ailleurs.

Outre l'entreprise américaine Maple Energy, déjà citée, le Grupo Romero a pour sa part fait l'acquisition de 3 000

Reconnaître les « propriétés des pauvres »

La convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), signée par le Pérou, stipule qu'une entreprise doit consulter la communauté ou la tribu possédant le territoire sur lequel une entreprise planifie de nouvelles activités. Mais comment prouver légalement cette possession, souvent ancestrale? L'économiste libéral péruvien de Soto se démène depuis des années pour la reconnaissance juridique des propriétés des pauvres. Ainsi avance-t-il que 80 % des populations rurales vivent dans des logements « extralégaux » pour lesquels il n'existe aucun titre de propriété juridique. Mais il y a mieux, ou pire... Le droit de la propriété de la plupart des pays latino-américains est encore régi par une réminiscence du droit des colonisateurs espagnols. Celui-ci stipulait que tout propriétaire d'un terrain n'était pas maître des ressources de son sous-sol qui revenaient « de droit » au pouvoir royal, désormais remplacé par le droit de l'État. Le professeur de droit péruvien Gherzi est régulièrement invité dans le monde académique pour aborder ce thème. Il se plaît à faire cette comparaison. Quelle différence y a-t-il entre un Texan qui découvrirait de l'or ou du pétrole dans son jardin et un péruvien qui ferait la même découverte? Le premier connaît la richesse, le second devient encore plus pauvre puisqu'il est obligé de céder charitablement sa richesse à la communauté internationale des industries d'extraction... Cette législation minière qui va à l'encontre du droit universel ne peut, selon le professeur Gherzi, que susciter la violence des pauvres qui doivent se contenter de contempler l'enrichissement des nantis. Les événements actuels au Pérou ne peuvent lui donner tort.

> Ces grandes entreprises agroindustrielles se targuent d'une « grandeur économique optimale », sans s'inquiéter des multiples facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui entraveraient le développement économique du pays. Guère étonnant dès lors qu'aujourd'hui plus d'un quart de million d'hectares se retrouvent entre les mains d'une poignée de groupes agroindustriels, parmi lesquels le Grupo Gloria, déjà cité ou le Grupo Romero, un autre conglomérat actif dans les hydrocarbures, les services commerciaux, la grande distribution, les transports, etc.

Un phénomène favorisé par Fujimori

A partir de l'arrivée de Fujimori au pouvoir, en 1990, les grands travaux d'irrigation sont ouvertement destinés à promouvoir la vente de terres à des agents économiques disposant d'importantes sources

de financement pour la culture massive de produits d'exportation à haute valeur ajoutée. C'est ainsi que près de 40 000 hectares de terres nouvellement irriguées seront attribués à onze investisseurs, parmi lesquels plusieurs ne cachent pas leur intention d'élargir encore leur territoire.

Profitant des faibles résultats économiques des coopératives agricoles sucrières qui s'étaient endettées auprès de l'État, Fujimori décida de capitaliser leurs dettes et de faire des CAP des copropriétés de l'État, qui s'empressa de les revendre à des investisseurs privés.

Récemment, les décrets-lois de 2008 ont encore affaibli les droits des communautés rurales sur leurs terres. Des milliers d'hectares ont été purement et simplement confisqués par l'État, sous le prétexte que les communautés ne pouvaient présenter aucun titre de propriété.

hectares et ambitionne d'atteindre les 10 000 hectares. Il détient en outre d'importantes réserves de forêts, avec des cultures d'huile de palme destinées à la production d'agrodiesel.

Sans même parler du problème représenté par l'accaparement des terres pour produire une énergie présente au Pérou sous tant d'autres formes « vertes », nombre d'agronomes péruviens s'inquiètent des implications de ces monocultures sur la biodiversité et de « *la simplification excessive de l'écosystème avec ses impacts sur les sols, sur l'eau et sur le microclimat* ».

Frost&Sullivan, une société conseil pour le « big business » américain, a récemment déclaré que « le Pérou représente un des meilleurs endroits pour la culture de la canne à sucre, le principal produit pour extraire de l'éthanol ». Elle conseillait donc aux investisseurs d'acheter des terres au Pérou. D'autant qu'une loi a été votée qui exempte de toute taxe la production de canne à sucre... Dans ces conditions, l'entreprise américaine Pure Biofuels a déjà ouvert deux raffineries et a annoncé un plan pour acheter 60 000 hectares supplémentaires pour la culture d'huile de palme.

Le portail officiel MercadoEnergia.com, destiné aux « décideurs », promet de beaux jours aux investisseurs potentiels dans le secteur énergétique, puisqu'il signale que « *la forêt concentre 75 % des hectares potentiellement cultivables pour la culture des biocombustibles, avec plus de trois millions d'hectares déforestés* », selon les estimations du vice-ministre de l'agriculture. Comme quoi la déforestation est un bienfait pour certains. ■

Synthèse de l'étude du dossier de
« La Revista Agraria » réalisée par Miguël Mennig